

La Division de la radio et de l'information donne une série de cinq émissions par semaine par le truchement de sept postes de l'Alberta; elle publie aussi un bulletin hebdomadaire à l'intention de la presse et de la radio.

La Division des eaux s'occupe des droits hydrauliques, du drainage, de l'irrigation et de l'aménagement hydro-électrique.

Le Comité de l'utilisation des terres et forêts, qui se compose de représentants du Service des terres et forêts, de la Commission de l'énergie électrique, du Service des affaires municipales, de l'Université de l'Alberta et du ministère de l'Agriculture, est chargé de veiller à la bonne utilisation des terres agricoles peu rentables.

Colombie-Britannique.—Le ministère de l'Agriculture compte quatre grandes divisions: la Division de l'administration a la direction générale des programmes agricoles, applique la législation, rédige des rapports et des publications. La Division exerce aussi une surveillance directe sur les grandes cultures, sur les relevés concernant les sols, sur les travaux concernant la pathologie des plantes, l'entomologie, l'apiculture, les marchés et la statistique, sur les Cercles d'agriculteurs et de fermières.

La Division de l'industrie animale aide et surveille l'industrie du bétail, fournit un service vétérinaire chargé des règlements concernant le contrôle des épizooties de même que le classement du bœuf, l'inspection des établissements laitiers et des fermes d'élevage des animaux à fourrure, ainsi que l'inspection des diverses catégories de viande de bœuf. La Division dirige les travaux de la Division laitière en ce qui concerne l'inspection des laiteries commerciales. Ses fonctionnaires sont assignés à 11 centres disséminés par toute la province.

La Division de l'horticulture surveille la production des fruits, des légumes et des graines de semence et dispense ses conseils en ce qui a trait aux maladies des plantes et au contrôle des épidémies d'insectes. La Division maintient des stations d'expérimentation à 11 endroits de la région sud de la province.

La Division du développement et de la vulgarisation, au moyen de ses 20 bureaux disséminés dans les principales régions agricoles, offre un service de renseignements généraux aux agriculteurs. En outre, la Division offre les services de ses ingénieurs agricoles, surveille l'application du programme gouvernemental de défrichement, aide à la main-d'œuvre agricole et aux cercles de jeunes agriculteurs. La Division comprend aussi un service d'aviciculture qui enseigne aux aviculteurs leur métier.

Sous-section 2.—Collèges et écoles d'agriculture

Toutes les provinces possèdent des institutions ou des moyens d'enseignement agricole d'échelon universitaire. Ces institutions relèvent soit du ministère de l'Agriculture, soit du ministère de l'Instruction publique.

Terre-Neuve.—La province ne possède pas de collège d'agriculture. Cependant, la Division de l'agriculture du ministère des Mines et Ressources offre chaque année des bourses d'études valables à un collègue d'une autre province.

Île-du-Prince-Édouard.—Le cours de deux ans en science agricole que donne le *Prince of Wales College*, Charlottetown, prépare les étudiants à la troisième année du cours que donne le Collège Macdonald (P.Q.).

Les cours abrégés de l'École professionnelle enseignent aux élèves non seulement la théorie et la pratique de l'agriculture mais aussi le sens de sa dignité et de sa valeur comme vocation et son importance pour la province.

Nouvelle-Écosse.—Le Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse, situé à Truro, offre trois cours: les deux premières années d'un cours conduisant au baccalauréat en science agricole, un cours de deux ans portant sur l'agriculture en général, et un cours de deux ans portant sur l'agriculture professionnelle. En outre, le collège aide à la conduite de cours abrégés à divers centres, accorde son appui aux *Folk Schools* et fournit des directives aux clubs 4-H. Les cours sont gratuits pour les étudiants canadiens.